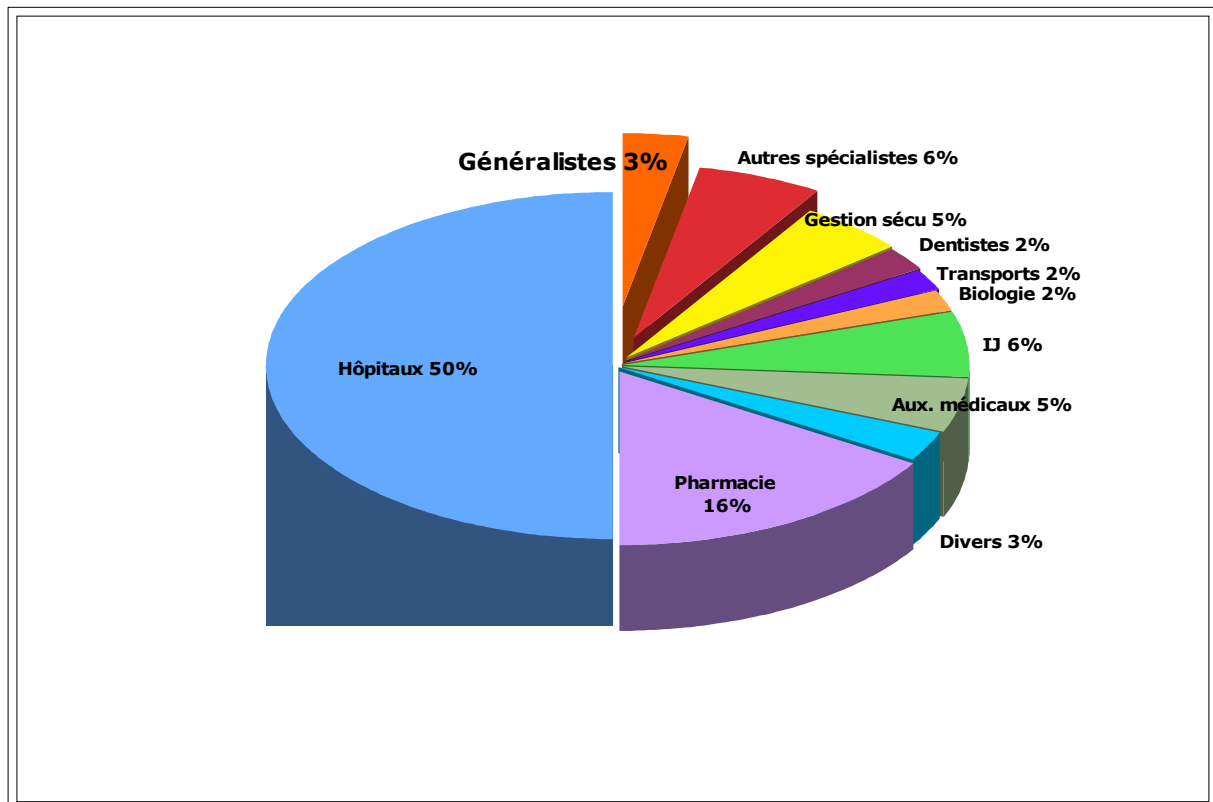




L'ONDAM 2009

(Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie = Budget dépenses d'assurance-maladie).



Honoraires généralistes : 3 %.

Honoraires spécialistes : 6 %.

Hôpital : 50 %.

Gestion Sécu : 5%.

Vous trouvez aussi qu'il y a un problème ?

Et encore, vous ne savez pas tout : Si on tient compte des fonds assurance-maladie versés hors-ONDAM aux hôpitaux et des prescriptions hospitalières « externalisées » c'est-à-dire comptées sur l'enveloppe « de ville », la part de l'hôpital dépasse 70 %.

VOTEZ FMF-UNION GENERALISTE.